

INTÉRIM AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

4.1. Depuis le 1er février, le travail intérimaire est possible dans certains services fédéraux.

Quelle est la position de votre parti quant à ce recours au travail intérimaire (onéreux) dans la Fonction publique et plus particulièrement dans le cadre des missions régaliennes ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>4.1. La norme doit rester l'emploi statutaire. Ecolo s'oppose au recours à l'intérim dans le cadre de fonctions régaliennes. Et pour les autres fonctions, ce recours doit être exceptionnel, limité dans le temps et faire l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives des travailleurs.</p>	<p>4.1. Le recours à l'intérim n'est pas en soi un tabou. Mais il n'est pas forcément nécessaire. Nous préconisons de permettre le recours à des procédures accélérées de recrutement pour répondre aux besoins exceptionnels et temporaires, sans possibilité de transformer ceux-ci en contrats à durée indéterminée.</p>	<p>4.1. Le gouvernement fédéral a mis en place le travail intérimaire dans la fonction publique. Les services fédéraux et les entreprises publiques décideront eux-mêmes s'ils en ont besoin. Il ne s'agit pas d'une mesure d'économie. Le travail intérimaire est un instrument que les organisations pourront utiliser avec souplesse, afin de garantir la continuité du service et la satisfaction des administrés. En outre, les possibilités prévues de recours au travail intérimaire sont énumérées de manière limitative (remplacement de personnel, surcroît de travail). Nous ne souhaitons pas étendre ces possibilités.</p>	<p>4.1. Le travail intérimaire dans la fonction publique doit être rigoureusement circonscrit et limité car il se place dans une "contractualisation" accrue de la fonction publique dans laquelle DéFI ne souhaite pas s'engager.</p>	<p>4.1. Nous sommes totalement opposés au recours à l'intérim dans toute la fonction publique. Voir aussi le point 1.3.</p>	<p>4.1. Le gouvernement MR N-VA a multiplié les attaques à l'égard des services publics. Elles visent à remettre en cause les notions d'intérêt général et de solidarité, au bénéfice des intérêts individuels de certains privilégiés. Avec un gouvernement de droite, aucun service public, aucune administration, aucune entreprise publique, aucune prestation sociale n'est à l'abri d'une privatisation. A titre d'exemple, le gouvernement MR N-VA a décidé de privatiser certaines missions de sécurité publique qui sont indissociables des services de police. Pour les socialistes, le recours à la sous-traitance doit rester limité et strictement encadré par les pouvoirs publics. Certaines missions actuellement sous-traitées seront réinternalisées si cela peut engendrer une économie sans nuire à la prestation au bénéfice de la population.</p> <p>Le recours aux travailleurs intérimaires représente également une précarisation du statut des travailleurs. Pour le PS, les fonctions régaliennes, et donc pérennes par définition, doivent être en priorité assurées par des agents statutaires.</p>